

15. Élaborer la table d'équivalences ou de substitutions entre les cours de l'ancien programme et ceux du nouveau programme

La table d'équivalences ou de substitutions entre les cours de l'ancien programme et ceux du programme actualisé est la liste indiquant les cours de l'ancien programme pour lesquels un cours du nouveau programme est équivalent ou peut être offert en substitution.

Cette table facilite le cheminement scolaire des élèves dans le contexte de la transition de l'ancien au nouveau programme. Comme l'intervenant qui devra le plus souvent utiliser cette table des équivalences est l'aide pédagogique individuel, il peut s'avérer particulièrement pertinent de lui demander de se joindre au comité d'actualisation pour cette étape.

Procédures d'élaboration de la table d'équivalences ou de substitutions

1. Déterminer quels cours de l'ancien et du nouveau programme sont équivalents
 - Comparer les compétences, les contenus et la pondération des cours.
 - Estimer le pourcentage du contenu du cours de l'ancien programme qu'on retrouve dans le cours du nouveau programme.
 - Il est à noter que lors d'une actualisation locale, les compétences elles-mêmes ne sont en rien modifiées. Ainsi, il importe de s'assurer que les équivalences identifiées développent les mêmes compétences.
 - Dans la mesure où le cours du nouveau programme contient au moins 75 % du contenu du cours de l'ancien programme, proposer la substitution du cours du nouveau programme au cours de l'ancien programme.
 - Dresser la liste des cours aux fins de substitution ou d'équivalence.

2. Rédiger un tableau d'équivalences

- À cette étape, il s'agit en fait de rédiger un simple tableau de deux colonnes avec, dans la première, les cours de l'ancienne programmation et, dans la seconde, les cours qui leur sont reconnus équivalents. Le tableau doit présenter l'ensemble des cours de l'ancienne programmation, et ce, même s'ils ne présentent aucun changement.